

L'UNAN au service de ses membres

Les associations membres de l'UNAN sont largement investies dans la gestion de leur port ou zone de mouillage, soit directement, soit au travers de leur implication dans les CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) ou dans les Conseils portuaires.

La législation évolue et les représentants des plaisanciers, usagers des ports, doivent l'appréhender autant que possible.

Pour les y aider, l'UNAN diffuse régulièrement des informations sous forme de brèves ou de guides tels que :

- le guide sur la taxe foncière et les ports de plaisance ;
- le guide pratique sur l'administration des ports de plaisance ;
- le transfert de compétence (loi NOTRe) ;
- le code des bonnes pratiques ;
- des fiches sur la sécurité, la pêche de loisir, la météo, la protection de l'environnement, etc.

Forte de son expérience, l'UNAN est aussi en mesure, sur simple demande, d'apporter aides et conseils personnalisés aux associations de plaisanciers.

Rejoignez l'UNAN

L'UNAN est aujourd'hui un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics dans le domaine nautique.

Avec les industries nautiques et les ports, les navigateurs de plaisance, forts de dizaines de milliers de membres sur l'ensemble du littoral français, sont l'un des trois piliers du nautisme en France.

Votre association de plaisanciers souhaite être informée sur ses droits, être aidée en cas de difficulté et être défendue en cas de conflit : ne restez pas seul, rejoignez-nous.

Pour en savoir plus

www.unan.fr

contact@unan.fr

www.facebook.com/unan.fr

UNAN

Union Nationale des Associations de Navigateurs

VOTRE UNAN

UNAN-Manche

1, allée des Cerisiers
35800 Dinard

contact@unan-manche.com



UNAN

Union Nationale des Associations de Navigateurs

INFORMER / AIDER DÉFENDRE LES NAVIGATEURS

La mer,

un espace de liberté à préserver,

une responsabilité pour le navigateur. ”

Pourquoi l'UNAN ?

L'Union Nationale des Associations de Navigateurs est née en 1992 du constat que les navigateurs de plaisance devaient s'unir au niveau national et fédérer les associations locales.

Une impérieuse nécessité

- Recenser les besoins et mieux y répondre de manière aussi professionnelle que possible.
- Mutualiser les compétences et maîtriser la réglementation.
- Proposer des solutions législatives et réglementaires pertinentes aux autorités administratives nationales ou locales.
- Parce que les plaisanciers financent intégralement le fonctionnement des ports, des zones de mouillages et une partie des investissements, ils doivent être entendus et leurs avis mieux pris en compte.

Organisation

L'UNAN fédère les associations locales, et se décline en unions départementales ou régionales. Elle couvre presque la totalité du littoral français et concerne la pratique de la voile, du bateau à moteur.

Les interventions

À chaque niveau, l'UNAN intervient auprès des élus, des gestionnaires et des administrations compétentes dans les domaines aussi différents que :

- le nautisme sous toutes ses formes ;
- le droit d'usage du Domaine Public Maritime ;
- la sécurité en mer et la réglementation maritime ;
- le respect de l'environnement ;
- la prévention et la résolution des conflits d'usage entre pratiquants du littoral et de la mer.

Méthode

L'action de l'UNAN repose sur quelques principes pour aider à la résolution des problèmes :

- réactivité et anticipation, chaque fois que possible ;
- approche non-partisane ;
- préférence donnée à la concertation ;
- fermeté constructive dans les échanges.

L'UNAN : un interlocuteur reconnu

Au niveau national :

L'UNAN assure les relations avec les ministères, les administrations et les organismes centraux.

Membre fondateur et administrateur de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance.

Membre de la commission "Marine" du Conseil Supérieur de la Météorologie.

L'UNAN participe aux travaux :

- Du Comité du nautisme et de la plaisance, cadre interministériel de concertation et de décision du Comité France Maritime.
- De la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture relatifs à la pêche de loisir.
- Des Conseils Maritimes de Façade pour chaque zone maritime métropolitaine : Manche Est - Mer du Nord, Nord Atlantique - Manche Ouest, et de la Méditerranée.

